



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants familiaux

Question écrite n° 129321

Texte de la question

Mme Françoise Branget appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le montant de la rémunération et des indemnités kilométriques des professionnels salariés du maintien à domicile. En effet, face à la montée du prix de l'essence nombre de ces professionnels aux revenus modestes ne peuvent tout simplement plus avancer l'argent nécessaire pour faire le plein des véhicules personnels qu'ils utilisent pour se rendre chez les usagers. Par arrêté publié au *Journal officiel* le 30 août 2008, les indemnités kilométriques pour cette branche professionnelle s'élèvent à 0,35 euro par kilomètre quand d'autres catégories de travailleurs à domicile touchent de 0,45 à 0,80 euro par kilomètre. Dans le contexte actuel, la rémunération et l'indemnisation ne suffisent plus à couvrir les dépenses d'une catégorie de travailleurs entièrement dévoués à la gestion de la dépendance et du respect de la dignité des usagers. Par conséquent, elle souhaiterait savoir s'il envisage la prise en compte d'une meilleure indemnisation.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129321

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1781

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)